



Organisent
la formation syndicale :

éducation
Sud Solidaires
28 EURE ET LOIR

« AMIANTE DU POISON DANS NOS ÉCOLES »

Jeudi 18 avril 2024



85 %

*des établissements scolaires ont au moins un bâtiment construit avant juillet 1997 et sont donc susceptibles de contenir de **L'AMIANTE !***

L'amiante est un cancérigène sans effet de seuil. L'inhalation de quelques fibres peut provoquer un cancer vingt ou trente ans après.

**À PARTIR DE 9H À la maison des syndicats de Chartres
21 rue des Grandes Pierres Couvertes**

Merci de nous prévenir de votre participation

Par téléphone au 07 67 02 40 92/ 06.17.24.14.80

Par mail à cgt.educ28@gmail.com

contact@sudeducation28.org

Cette formation est ouverte à tous les personnels de l'éducation nationale. (syndiqués ou non)
La formation syndicale, sans perte de salaire, est un droit garanti à chaque fonctionnaire dans la limite de 12 jours par an et par personne.

Pour y participer, contactez nous afin de vous donner les modalités de participation (places limitées)

IMPORTANT : la demande de congés pour formation syndicale doit être formulée auprès de votre supérieur hiérarchique au moins un mois avant le stage (dernier délai le LUNDI 18 MARS)